821 (2007-2008) — N° 22

PARLEMENT WALLON

SESSION 2008-2009

14 OCTOBRE 2008

PROJET DE DÉCRET

portant rationalisation de la fonction consultative pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution*

AMENDEMENT

proposé par

MM. D. Fourny et Consorts

* Voir Doc. **821** (2007-2008) N[os] 1 à 21.

site internet : www.parlement-wallon.be
email : mail@parlement-wallon.be

PROJET DE DÉCRET

portant rationalisation de la fonction consultative pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution

AMENDEMENT

À l'article 24*bis* § 2, 1° *sub* article 25 du projet de décret portant rationalisation de la fonction consultative pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, les mots « conformément aux critères » sont ajoutés avant les mots « du présent décret ».

JUSTIFICATION

Il s'agit d'une correction technique.

D. Fourny

D. Senesael

R. Thissen

M. De Saint-Moulin

Doc. **821** (2007-2008) N° 22.